

# Domainaine Public

# DP

JAA  
1002 Lausanne

25 mai 1995 - n° 1214  
Hebdomadaire romand  
Trente-deuxième année

## Errances monétaires

Depuis la mi-février, rien ne va plus sur les marchés des changes. Le dollar, qui poursuit depuis des mois une glissade apparemment incontrôlable vis-à-vis du yen, du mark allemand et du franc suisse, part en chute libre. Les USA, qui ne mettent manifestement pas leur fierté dans la valeur internationale du billet vert, laissent faire. Les taux de change, censés refléter l'importance relative de chacune des économies nationales, évoluent indépendamment des rapports de force réels.

Les bulles spéculatives ne concernent plus seulement les marchés financiers et les cours de la bourse. C'est toute l'économie mondiale qui devient un casino géant. Le chaos monétaire s'installe à l'échelle planétaire, dégageant les Etats-Unis de leurs responsabilités de plus grande puissance financière mondiale.

Et voilà qu'au début mai se produit un retournement de tendance: le dollar se redresse de manière aussi soudaine que décidée. D'abord incrédules, les observateurs constatent que la pression sur les devises les plus sollicitées pendant les semaines précédentes se relâche bel et bien. L'apaisement se fait sentir particulièrement en Europe, où notamment le mark allemand, le florin hollandais et le franc suisse fléchissent face aux monnaies affaiblies (lire, peseta, sterling). On retrouve rapidement des taux de change voisins des moyennes de l'année dernière.

Les commentateurs rationalisent: le dollar bénéficie - enfin - d'une correction de valeur, malgré une balance commerciale qui reste déficitaire et une confiance toujours réduite en l'administration Clinton. Quant au yen, désormais monnaie-refuge pour les «nouveaux» pays industrialisés de l'Extrême-Orient, il perd 5 % face au dollar, suite à l'échec des négociations concernant les ventes d'automobiles japonaises sur le marché américain. En tout état de cause, le redressement de la situation est trop brusque et récent pour qu'elle n'apparaisse pas d'une extrême fragilité. Les experts ne hasarrent pas de pronostics: on pourrait tout aussi bien retrouver le dollar à Fr. 1.05 qu'à Fr. 1.30.

Au vu de tant d'errances monétaires et de dérives en tous sens, la prudence

s'impose en effet. Comme s'impose la question, posée par Jean-Pierre Ghelfi dans un très bon texte dont on retrouve certains extraits en pages suivantes: y a-t-il un pilote dans l'avion? Réponse: oui, mais il a enclenché la conduite automatique, sans s'apercevoir qu'elle est déréglée. Certes, le G7, qui brillerait de ses derniers feux, a bien vu le signal d'alarme installé au tableau de bord du Jumbo appelé système monétaire. Il a bien tenté de reprendre le cap mais son intervention n'a impressionné ni par sa promptitude ni par son efficacité.

N'empêche que sous l'égide du FMI les Etats-Unis et leurs alliés monétaires ont injecté les centaines de millions de dollars voulus pour calmer la crise mexicaine. Washington ne pouvait en effet tolérer plus longtemps le voisinage d'un Etat en banqueroute - sans parler de ces insurgés branchés du Chiapas, qui diffusent leur message révolutionnaire sur Internet.

Maintenant qu'un ordre précaire règne au sud du Rio Grande et que la situation semble provisoirement rétablie sur les marchés monétaires, on sent bien que rien n'est résolu; et que le Premier Monde, Suisse comprise, poursuit une aventure financière dont les prochains épisodes risquent bien d'être aussi mal maîtrisés que les graves secousses enregistrées depuis des mois.

Sans savoir à qui profite en fin de compte le désordre ambiant, on peut affirmer qu'il nuit gravement aux plus faibles de la planète. Et même à certains de ces pays-seuils, dont le développement difficile, plein d'incohérences et de promesses à la fois, se trouve profondément perturbé par des circonstances monétaires auxquelles ils ne peuvent évidemment rien. Ainsi tout le continent latino-américain souffre avec le dollar - sans bénéficier de ses périodes de bonne santé.

A côté de ces drames, il paraît indécemment d'évoquer le sort des automobilistes suisses. Et pourtant, ils sont bien bons d'accepter une hausse du prix de l'essence à la colonne dans les jours qui suivent la reprise du dollar, alors qu'ils n'avaient pas bénéficié de la moindre réduction au temps de la chute de la devise américaine... Une piste à suivre pour savoir à qui profite le crime.

# Y a-t-il un pilote dans l'avion?

*Jan-Pierre Ghelfi analyse l'émergence du processus de globalisation des marchés. Il voit dans ce processus non une évolution, mais un saut qualitatif, un changement d'échelle.*

## RÉFÉRENCES

*Y a-t-il un pilote dans l'avion*, par Jean-Pierre Ghelfi, tiré de *Marx 2000*, textes réunis par Jacques Hainard et Roland Kaehr (éd.), Neuchâtel (musée d'ethnographie), 1994.

(...) Le premier processus est qu'il n'y a plus d'économie-monde, au sens où l'historien Fernand Braudel (1985) a décrit l'évolution du capitalisme du XIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. Economie-monde, comme (...) Londres jusqu'au début du XX<sup>e</sup>, New York depuis la première guerre mondiale. (...)

Le déclin annoncé des Etats-Unis en tant qu'économie-monde permet l'émergence d'une économie globale. Ce ne sera plus un pôle régional qui dominera mais l'économie elle-même. L'effacement des frontières nationales et la disparition du caractère national des diverses économies permettent à l'économie d'imposer à tous (nations, entreprises, individus) ses propres règles de fonctionnement. Ainsi se présente l'économisme.

(...) Le deuxième processus est l'émergence de l'économie financière comme élément dominant et régulateur de l'économie mondiale.

On sait que les transactions strictement financières représentent aujourd'hui un multiple des montants payés en échange de produits ou de services. La somme de mille milliards de dollars par jour est avancée pour les premières, et d'une... vingtaine de milliards de dollars pour les seconds<sup>1</sup>.

## Rôle des gestionnaires de capitaux

Mais cet aspect quantitatif, pour significatif qu'il soit, n'est pas déterminant. Ce qu'il importe d'observer est que désormais, dans tous les pays, des gestionnaires de capitaux disposent tous les jours de sommes considérables dont ils ont la responsabilité de faire le meilleur usage, c'est-à-dire d'en tirer le meilleur rendement<sup>2</sup>.

Ces gestionnaires de capitaux travaillent dans les banques, les postes, les assurances, les caisses de pensions, les grandes entreprises, bref partout où l'on collecte de l'argent en grande quantité. Tous, ils gèrent, au mieux des intérêts des institutions qui les emploient, des sommes gigantesques dans un marché qui obéit à sa propre logique. Ainsi peut-on expliquer que les bourses ont flambé en 1993, en dépit de la crise qui sévit depuis 1991.

Il faut tenter d'imaginer que, chaque jour, les gestionnaires doivent placer les capitaux dont ils disposent. La baisse des taux d'intérêt rendait les placements en valeurs à rendement fixe (obligations) moins intéressants. Les placements en actions devenaient de ce fait plus attrayants (perspective de gains en capital dus à la hausse du cours) et, ce faisant, les gestionnaires provoquaient les mouvements haussiers qu'ils escomptaient.

La bourse de Tokyo a vécu un processus analogue durant la seconde moitié des an-

nées 80 qui lui a permis d'atteindre une capitalisation boursière totalement irréaliste par rapport au rendement effectif des entreprises. Jusqu'à la chute.

L'éclatement du Système monétaire européen (SME) en été 1993 est aussi le produit de réflexions strictement financières. Prévoir la dévaluation d'une monnaie et la jouer perdante peut provoquer le résultat escompté, avec des gains considérables à la clé.

L'économie financière ne travaille évidemment pas dans le vide. Elle s'intéresse aux entreprises apparemment les plus rentables et spéculé sur les monnaies qualifiées de faibles (ou de fortes, comme le yen japonais ou le franc suisse). Mais les résultats de ces activités sont déstabilisants. Les envols et les chutes de la bourse sont excessifs et irrationnels. Les fluctuations des monnaies sèment le doute et la confusion dans l'esprit des entrepreneurs qui doivent prendre des décisions d'investissements.

## Le règne de l'économie financière

L'économie financière règne désormais sur l'économie réelle<sup>3</sup>. Elle impose sa logique de rendements à court terme. La grande différence entre un financier et un industriel est que le premier voit court alors que le second doit voir loin. Le premier opère des placements qui doivent être profitables très rapidement, alors que le second doit élaborer des stratégies de recherche, de production, de commercialisation qui souvent ne portent leurs fruits qu'à quelques années d'échéance.

Il y a dix ou vingt ans, les grandes banques suisses considéraient comme tout à fait convenable que leurs bénéfices représentent 5 à 6% de leurs fonds propres (capital et réserves). Aujourd'hui, cette proportion a doublé (12% en moyenne pour les résultats de 1993). Mais ce n'est pas encore suffisant. Le niveau souhaité est de 15%. Il est considéré comme «normal» par les investisseurs internationaux, dont les agences de *rating* se chargent d'être les propagandistes zélés. (...)

L'économie se mondialise, devient globale. Tombent de ce fait les barrières nationales et s'étend l'exigence d'une concurrence sans frontière. Sur la longue période, la tendance est manifeste. Les activités industrielles, commerciales, financières s'organisent à l'échelle planétaire, sous la houlette des entreprises multinationales. Selon le relevé de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), elles contrôlent un tiers du capital productif en mains privées<sup>4</sup>. (...)

# Il est temps de conclure

*Après cinquante ans de tergiversations et de refus populaires, le Conseil fédéral a remis l'assurance-maternité sur le métier. Le projet est modeste mais il répond au besoin le plus pressant. La surenchère n'est aujourd'hui plus de mise: il est temps de conclure afin d'assurer l'essentiel.*

## DES ÉCHECS CUISANTS

En décembre 1984, l'initiative populaire «pour une protection efficace de la maternité» est balayée par 84,2% des voix. Le coût jugé prohibitif de l'opération et le congé parental proposé ne passent pas la rampe.

Trois ans plus tard, une révision partielle de l'assurance-maladie introduit une allocation de maternité. Le référendum de l'Union suisse des arts et métiers fait un tabac: 71,3% des votants n'entrent pas en matière.

## LE PROJET

Le projet institue une assurance sociale obligatoire qui garantit le salaire des femmes exerçant une activité lucrative, à concurrence de 97200 fr. par an, pendant un congé maternité de 16 semaines. Les prestations sont entièrement financées par des cotisations sur le revenu du travail (0,4%) payées à parts égales par les employeurs et les salariés.

(jd) L'assurance-maternité, c'est l'Arlésienne de la Constitution fédérale. Son principe a été adopté il y a maintenant cinquante ans, mais les femmes en attendent toujours des retombées concrètes. De ce retard, les autorités portent une part de responsabilité, le peuple souverain également. Rappel en marge.

On peut néanmoins noter quelques améliorations sur le front de la maternité. Dès 1989, le Code des obligations protège les femmes contre le licenciement pendant la grossesse et les 16 semaines qui suivent l'accouchement. Et en décembre dernier, le peuple a accepté la nouvelle loi sur l'assurance-maladie qui établit l'assurance obligatoire et garantit des primes égales pour les femmes et les hommes.

Subsiste une lacune criante: si la législation interdit aux femmes de travailler durant les huit semaines qui suivent l'accouchement, elle n'impose pas aux employeurs de verser un salaire complet pendant ce congé forcé. En l'espèce, la maternité est assimilée à la

maladie; c'est donc l'ancienneté au poste de travail qui détermine la proportion du salaire versé, par exemple trois semaines de congé payé la première année. Et tant pis pour la salariée qui tombe malade pendant sa grossesse: congé maladie et congé maternité ne sont pas cumulables.

## Inégalités

Il s'agit là d'une obligation minimale pour l'employeur. La situation est nettement plus favorable pour les salariées du secteur public et pour celles qui bénéficient d'une convention collective de travail. D'où des inégalités de traitement choquantes.

Inégalité également entre les entreprises: puisque le versement du salaire durant le congé maternité est entièrement à la charge de l'employeur, les entreprises occupant une proportion élevée de femmes jeunes déboursent plus que les autres. Un système qui ne stimule pas l'embauche des femmes à la re-

●●●

●●● La réalité est en tout cas qu'il n'est pratiquement plus possible de mener une politique économique nationale. La déréglementation des marchés financiers dès le début des années 80 a permis à la finance de devenir une activité sur laquelle le soleil ne se couche plus. Les spéculations boursières et immobilières ont pu ainsi prendre une dimension planétaire, de même que les rachats, amicaux ou non, d'entreprises.

Les problèmes économiques qui n'étaient, à l'intérieur des Etats, qu'une préoccupation parmi d'autres et auxquels on pouvait trouver des réponses nationales, fussent-elles provisoires, prennent désormais le dessus. Aupa-

ravant, on pouvait soumettre l'économie à des considérations dites d'intérêt national ou d'intérêt public, afin de favoriser certains secteurs ou branches, ou de les protéger contre une concurrence étrangère jugée trop envahissante.

Le processus de globalisation de l'économie supprime largement cette part d'autonomie. En considération de cette observation, nous disons que l'économie impose désormais ses propres lois de fonctionnement. Non seulement les pays perdent leur souveraineté économique mais en plus ils se mettent entièrement au service des «besoins» de l'économie<sup>5</sup>. (...) ■

<sup>1</sup> Selon le GATT, le volume du commerce mondial a atteint 4660 milliards de dollars en 1992 (3700 milliards d'échanges de marchandises et 960 milliards de paiements au titre des services commerciaux (voyages, transports, communications, prestations techniques et professionnelles) soit moins de 20 milliards (\$) par jour ouvrable!

<sup>2</sup> D'après *Le Monde* du 15 mars 1994, les capitaux de *pension funds* se montaient à 3000 milliards de dollars et ceux des *mutual funds* à 2000 milliards de dollars pour les seuls Etats-Unis. Ensemble, ils détiendraient environ la moitié des actions cotées en bourse de New York.

<sup>3</sup> «Bien que non élus, anonymes et souvent non américains, les gros investissements financiers, partout dans le monde, détiennent désormais un pouvoir sans précédent – peut-être même un droit

Unis» (Bill Clinton cité par le *Wall Street Journal*, 9 novembre 1992).

<sup>4</sup> «Bereits jetzt befindet sich rund ein Drittel des privaten weltweiten Produktivkapitals im gemeinsamen Besitz transnationaler Unternehmen unterschiedlichsten Integrationsgrades» (Wv., *Neue Zürcher Zeitung*, 21. Juli 1993)

<sup>5</sup> «Cette logique de guerre réduit le rôle de l'Etat à celui d'un vaste système d'ingénierie juridique, bureaucratique et financière mis au service de la performance commerciale de l'entreprise. L'Etat n'est plus l'expression politique de l'intérêt public collectif; il devient un acteur parmi d'autres, chargé de créer les conditions les plus favorables à la compétitivité des entreprises» (Ricardo Petrella, «L'évangile de la compétitivité», *Le Monde diplomatique*, p. 15).

# Le nouveau prolétariat

*La multiplication des travaux dits d'occupation payés par l'assurance-chômage fait craindre à beaucoup que se crée un marché gris du travail. Sa consolidation serait lourde de conséquences humaines et économiques. Comment y échapper?*

## LA NOUVELLE LOI

La nouvelle loi sur le chômage, toujours en discussion, se joue entre plusieurs partenaires: les commissions du Conseil national et des Etats; les cantons; les partenaires sociaux.

Dans les navettes, le Conseil des Etats joue le frein. C'est lui, même contre l'avis du patronat, qui a introduit le délai de carence de cinq jours.

Les partenaires sociaux se sont entendus au sommet. Le maintien des délais d'indemnités, certes non renouvelables après un stage d'occupation, est assorti de l'obligation de mesures de réinsertion. Les cantons qui auront l'obligation de les organiser (formation, stages, travaux d'occupation) ont cherché à limiter leurs obligations pour des raisons de dépense et aussi d'efficacité.

Il manque encore dans cet ensemble un acteur important: les partenaires sociaux de la base; ce sont les syndicats et les patrons qui auraient à proposer des mesures concrètes, notamment de stage en entreprise. S'ils le faisaient, ils contribueraient à soulager les finances cantonales.

(ag) L'économie a-t-elle besoin d'une sorte d'armée de réserve de travailleurs toujours disponibles? C'était, avant la forte croissance d'après-guerre, une idée reçue et dénoncée par plusieurs théoriciens de gauche. Ils accusaient même les Tenants du Capital d'agir sciemment et de manière concertée pour que ces bataillons de travailleurs prêts à l'embauche soient maintenus comme amortisseurs de conjoncture: occupés, ils permettaient d'absorber les à-coups du marché, inoccupés ils exerçaient une pression constante sur les salaires. Et c'est dans ce réservoir qu'on puisait pour que soient assumées les tâches sociales, considérées comme moins nobles et, comme telles, moins bien rémunérées.

Les grands déversements de l'agriculture sur l'industrie, de l'industrie sur les services ont correspondu à ce schéma.

## Les trente glorieuses

La croissance exceptionnelle des années 50 a modifié cette donne. Le chômage a régressé ou même disparu. L'offre d'emplois a permis aux moins bien servis d'accéder à des situa-

●●●  
cherche d'un premier emploi.

Dans son nouveau projet, le Conseil fédéral a tenu compte des échecs antérieurs; il ne vise pas le souhaitable mais l'indispensable. Il s'agit d'assurer l'essentiel, quitte à compléter ultérieurement le système d'assurance (cf. marge, p.3)

La grande majorité des participants à la procédure de consultation approuve la création d'une assurance-maternité: il s'agit de prendre enfin la Constitution au sérieux, de concrétiser le principe de l'égalité entre hommes et femmes et de faciliter l'activité professionnelle de ces dernières. Il n'y a pas de raison de traiter moins bien la mère exerçant une activité professionnelle que le militaire, la victime d'un accident ou le chômeur.

Par contre les organisations patronales n'entrent pas en matière. La situation économique et les exigences de la concurrence internationale ne permettent pas de renchérir encore le coût du travail, disent-elles. Cette attitude s'inscrit dans la logique du moratoire social et relève plus d'un parti-pris idéologique que d'une appréciation objective des faits: la part des employeurs (la moitié du coût total de l'opération) ne devrait pas excéder le montant aujourd'hui versé par les entreprises au titre des allocations de maternité, soit environ 340 millions par an. Simplement cette somme sera répartie plus

équitablement entre les entreprises. Ce qu'on a appelé la démocratisation des études a accéléré la mobilité sociale.

L'armée de réserve a été remplacée par l'immigration. Les travailleurs étrangers offraient mille avantages. Leur formation n'avait rien coûté; ils arrivaient prêts à l'emploi. En cas de récession, leurs permis n'étaient pas renouvelés; ils donnaient à l'économie toute son élasticité; ils occupaient les postes peu attractifs abandonnés par les indigènes.

## Le retour du chômage

Le chômage est revenu avec la fin des déversements et un progrès technique plus destructeur que créateur d'emplois. Il y a, à nouveau, une armée de réserve et aussi le désir d'y recourir en tant que main-d'œuvre de faible coût.

Le projet de Jacques Chirac est à cet égard significatif. Toute entreprise qui engagera un chômeur de longue durée se verra libérée des charges sociales correspondant à cette embauche et recevra de surcroît une prime. La collectivité, par une hausse d'impôt, paiera

équitablement entre les entreprises.

Si l'assurance-maternité est presque unanimement saluée, les modalités – bénéficiaires et mode de financement – ne plaisent pas à certains cantons et aux partis bourgeois. Ils jouent la surenchère – toutes les femmes, et non seulement celles qui exercent une activité lucrative, doivent bénéficier d'un soutien financier – tout en rejetant le principe de l'assurance – le coût de ce soutien est à imputer au budget de la Confédération. Etrange proposition de la part de formations politiques prônant inlassablement une réduction des dépenses publiques! Voudraient-ils couler la réalisation de l'assurance-maternité qu'ils ne s'y prendraient pas autrement.

C'est pourquoi le Conseil fédéral doit maintenir le cap: priorité à l'assurance pour perte de salaire, un minimum financièrement supportable qui profitera d'abord aux catégories de revenu modeste – le salaire moyen des femmes s'élève à 3000 francs par mois-. Quant aux femmes sans activité lucrative, elles pourraient bénéficier de prestations liées au besoin, selon le modèle des prestations complémentaires de l'AVS, un système déjà en vigueur dans neuf cantons. Mieux encore: plutôt qu'une aide ponctuelle à la naissance, c'est un soutien efficace aux familles et aux personnes qui élèvent des enfants qu'il faut imaginer. ■

# La recherche de l'efficience

*La législation suisse sur la protection de l'environnement est à juste titre considérée comme très exigeante. Elle a sans conteste contribué à l'amélioration de la qualité de l'air, notamment en contraignant les entreprises industrielles et les détenteurs d'installations de chauffage à réduire leurs émissions polluantes. Néanmoins, les objectifs de protection ancrés dans la Constitution ne sont pas encore atteints.*

## RÉFÉRENCES

Le rapport de la Commission de l'énergie et de la protection de l'environnement de l'économie bâloise, intitulé «Mehr Umweltschutz pro Franken» a été présenté le 5 mai dernier à Liestal par la Chambre de commerce de Bâle.

(jd) Les objectifs qui traduisent l'obligation faite à la Confédération de protéger l'homme et son milieu naturel – article 24 quater de la Constitution – ne sont pas encore réalisés. Dès lors, comment poursuivre l'effort? C'est à cette question que l'industrie bâloise, emmenée par les grands de la chimie, apporte une réponse dans un récent rapport intitulé «Plus de protection de l'environnement par franc dépensé» (*Tages Anzeiger*, 6 mai 1995). En clair, plutôt que de multiplier et de renforcer les prescriptions, il s'agit d'affecter plus efficacement les ressources consacrées à l'environnement et de garantir aux entreprises

une marge de manœuvre plus large.

Il est vrai que le secteur de la chimie a fait des progrès remarquables au cours de la dernière décennie. Ses émissions ont chuté souvent bien en-dessous des prescriptions légales, au prix d'un investissement estimé à environ 1,5 milliard de francs. De manière générale, le bilan écologique de ces entreprises s'est considérablement amélioré. Quelques accidents majeurs et la nécessité d'améliorer l'image de la branche ont sans doute contribué à cette évolution favorable.

## Les propositions de la chimie

La chimie s'inquiète de l'avenir: le renforcement des prescriptions risque de coûter très cher pour un résultat modeste. C'est pourquoi elle émet une série de propositions susceptibles d'améliorer la qualité de l'environnement à un prix raisonnable.

Par exemple, l'Etat doit renoncer à imposer des valeurs d'émissions détaillées pour chaque source particulière d'émissions et se contenter de fixer une charge globale d'émissions polluantes pour une entreprise ou un ensemble d'entreprises. Ces dernières s'engagent alors contractuellement à atteindre ce but dans un délai donné, mais restent libres des moyens de le réaliser. Les entreprises obtenant des résultats inférieurs aux minima prescrits pourraient se voir attribuer des certificats d'émissions négociables auprès d'autres entreprises qui peinent à respecter la réglementation. De manière générale, le rapport préconise un examen de toutes les prescriptions en vigueur et à l'étude afin d'en évaluer l'efficience et d'éliminer celles dont le rapport coût-efficacité est trop faible.

●●●

ces coûts et donc subventionnera ces sociétés privées recourant à des travailleurs bon marché. Indépendamment du problème de la distorsion de la concurrence, le risque est grand de voir ainsi s'institutionnaliser l'armée de réserve.

Les travaux d'occupation peuvent, chez nous aussi, présenter le même risque. On signale des entreprises et même des administrations qui licencient ou suppriment des emplois et qui récupèrent pour des travaux de petite main des chômeurs en stage. D'où le risque de la création durable d'un marché gris.

## Quel remède?

Certes mieux vaut un travail précaire que la marginalisation et l'exclusion. Mais il faut mettre la barre de l'ambition sociale beaucoup plus haut et refuser absolument la création d'une armée de réserve de travailleurs sous-payés. Comment?

- Les stages en entreprise ou en administration doivent correspondre aussi à des prestations de l'employeur en faveur du chômeur. Le stagiaire donne sa force de travail et reçoit en retour l'initiation à un savoir-faire.
- La qualité des stages doit être soumise à la surveillance de commissions tripartites (Etat, employeurs, syndicats).
- Les distorsions de concurrence doivent être absolument bannies.
- Ces mesures se seront jamais que d'efficacité partielle. Elles sont plus un remède à l'exclusion qu'une solution au chômage. Le refus absolu de voir se créer à nouveau un prolétariat de réserve exigera donc en profondeur une nouvelle organisation du travail. ■

## Automobilistes ménagés

Le trafic routier reste le maillon faible de la protection de l'air. Dès lors, les industriels devraient insister sur la responsabilité propre de cette source importante d'émissions et exiger que le trafic routier prenne sa juste part à l'effort de lutte contre la pollution atmosphérique: ainsi Ciba-Geigy doit investir 8 millions de francs pour réduire de 43 tonnes ses émissions d'oxydes d'azote, une quantité équivalente à celle émise par le trafic routier sur 500 mètres seulement d'autoroute. Les industriels, comme les politiques, ont-ils peur des automobilistes?

La taxe d'incitation représente également un substitut parfois efficace à l'interdiction

## Le jardin secret de Roger-Virgile Geiser

(cog) En 1993, dans ses locaux de l'Elysée, l'Ecole cantonale d'art de Lausanne rendait hommage à son ancien professeur, au calligraphe au trait sûr, au graphiste aux images équilibrées, aux sigles qui vous parlent d'emblée. Roger-Virgile était heureux. Avec le regard clair de celui qui peut saisir les choses visibles et invisibles pour les offrir à notre lecture.

Quelques mois après sa disparition, c'est un autre Roger-Virgile que l'on retrouve à l'Atelier-galerie de Saint-Légier\*. Le dessinateur, le peintre, l'aquarelliste surtout. Les traits sont là, tout aussi rigoureux. Les formes, tout aussi ordonnées. Mais avec l'éclat des couleurs lumineuses ou le mystère de celles qu'il a voulues plus tourmentées ou simplement plus intérieures. Avec la complicité de nombreux amis qui ont prêté leurs acquisitions, sa femme Jacqueline a rassemblé près d'une centaine d'œuvres, principalement des années 80 et 90, sans oublier quelques belles incursions dans des époques antérieures. Tout le rayonnement d'une vie à la recherche de la clarté du tracé et des formes. ■

\*Ch. de Chamoyron 7, 1806 St-Légier, jusqu'au 5 juin. Ouvert tous les jours y compris les dimanches de 14 à 19h.



pure et simple. Ainsi Berne prévoit de prélever une taxe de 2 francs par quintal de mazout extra-léger dont la teneur en soufre dépasse 0,1%, alors que la limite à ne pas dépasser est fixée à 0,2% et que la teneur moyenne sur le marché se montait à 0,14% en 1993. Ainsi en a décidé l'été passé le Conseil des Etats pour éviter qu'un abaissement impératif et brutal ne conduise à des difficultés d'approvisionnement.

La raffinerie de Cressier (Shell) et celle de Collombey, prévoyant cette évolution, ont procédé à des investissements importants pour pouvoir livrer du mazout de cette qualité. Par contre, les marques qui ne produisent pas en Suisse (notamment Esso et BP), ont décidé de ne pas jouer le jeu et de convaincre les députés de la chambre basse de ne pas suivre leurs collègues du Conseil des Etats. Déjà la commission du Conseil national a imaginé une clause selon laquelle la taxe est supprimée dès que le mazout à 0,1% représente 75% du marché. Comme cette qualité de combustible coûte au consommateur 3 à 3 francs 50 de plus par quintal que le mazout, plus riche en soufre, l'autorité politique introduit une distorsion de concurrence pour le quart restant du marché. Décision du Conseil national à la prochaine session d'été. ■

## Les comptes 1994

Dépenses	
Imprimerie	51 726
Expédition	9 305
Promotion	5 844
Frais généraux	3 517
Salaires	77 325
Charges sociales	12 136
Locaux	6 307
Téléphone, fax, vidéotex, timbres	7 101
Autres frais	10 029
Impôts	274
Amortissements	6 000
<b>Total dépenses</b>	<b>189 561</b>

Recettes	
Abonnements	185 225
Dons	3 826
Ventes au numéro	244
Produits financiers	5 491
<b>Total recettes</b>	<b>194 787</b>

Bénéfice	5 225
----------	-------

(*réd.*) L'assemblée générale des actionnaires de la SA des Editions Domaine public s'est tenue jeudi 18 mai à Ouchy, Lausanne.

Malgré le temps exécrable, quelques dizaines de fidèles actionnaires et amis avaient tenu à faire le déplacement pour rencontrer la rédaction.

Les comptes d'exploitation ordinaire 1994 dont les rubriques sont reproduites ici reflètent un redressement considérable. Alors que les comptes 1993 bouclaient avec un déficit de 30 530 francs, les comptes 1994 dégagent un bénéfice de 5225 francs.

Ainsi la perte reportée a pu être supprimée, la réserve légale alimentée, et une réserve générale constituée. Au bilan, les fonds propres s'élèvent à plus de 105 000 francs (capital: 95 000 francs plus réserve). Les comptes sont à disposition des lecteurs qui voudraient les consulter, à la rédaction.

Les abonnements sont en hausse depuis 1993. Quant aux comptes d'exploitation extraordinaire, ils dégagent un excellent résultat, dû à l'édition de la brochure *Quand l'esprit d'entreprise vient à l'Etat*. ■

## MÉDIAS

Les habitants du quartier de Wipkingen, à l'ouest de la ville de Zurich, ont pu écouter les émissions de *Radio Bon Berger*, un émetteur fonctionnant le temps de la fête de la paroisse catholique Guthirt, un week-end. Pour éviter de toucher trop d'auditeurs, la puissance a été limitée à deux watts. Bien entendu, il a fallu une concession (qui a coûté 250 francs).

### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (jd)  
Rédactrice:  
Valérie Bory (vb)  
Ont également collaboré à ce numéro:  
André Gavillet (ag)  
Jean-Pierre Ghelfi  
Yvette Jaggi (yj)  
Christian Ogay (cog)  
Charles-F. Pochon (cfp)  
Forum: Jean-Pierre Fragnière  
Composition et maquette:  
Valérie Bory,  
Françoise Gavillet  
Administrateur-délégué:  
Luc Thévenoz  
Impression:  
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens  
Abonnement annuel:  
80 francs  
Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1  
case postale 2612  
1002 Lausanne  
Téléphone:  
021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40  
CCP: 10-15527-9

L'INVITÉ DE DP

# Attention à l'ouverture de la chasse!

*Cet automne, à l'ouverture de la chasse, la campagne pour les élections fédérales battra son plein. Aujourd'hui, chasseurs et politiciens fourbissent leurs armes. Impertinente association? Craignons que beaucoup d'entre eux soient habités par la volonté de «cibler». Oublions quelques instants le lièvre et le chamois pour porter notre attention sur ceux qui s'apprêtent à élaborer des propositions en matière de politique sociale.*

**JEAN-PIERRE FRAGNIÈRE**  
professeur

Un raisonnement apparemment simple et bétonné va déferler sur les électeurs. «Les dépenses sociales deviennent exorbitantes, les ressources viennent à manquer, impossible de poursuivre les politiques d'arrosage, il faut définir des priorités et ne fournir des prestations qu'à celles et à ceux qui en ont vraiment besoin». Et le principe tombe: il faut donner la priorité à des politiques ciblées.

Ce propos est bardé de cette évidence ordinaire qui semble être incontestable. Qui oserait mettre en doute le fait qu'il faut aider le pauvre, le vrai pauvre, et que la priorité doit être donnée aux plus nécessiteux? Pourtant, cette piste politique est dangereuse, contre-productive, le plus souvent inefficace et peut-être plus coûteuse. En un mot, une politique ciblée vers les pauvres est une pauvre politique.

## Donner des étiquettes

C'est qu'il faudra définir, élaborer des critères, choisir, classer et coller des étiquettes. On voit le travail. On devine les sentiments d'exclusion et de ségrégation qui en résultent. Sans parler de l'armée de spécialistes qui seront appelés à déterminer les seuils, à construire les catégories et à vérifier le statut et le comportement des bénéficiaires.

Au bout de la démarche: une société découpée en multiples segments bien rangés, où chacun aura sa place sur l'étal administratif, après avoir dû mettre à plat la plupart des dimensions de ce qui fait sa vie quotidienne.

## La course d'obstacles

Plusieurs études récentes, de dimension internationale, ont montré que les politiques ciblées vers les plus démunis ne parviennent pas à atteindre l'objectif qu'elles visent. Pire, elles tendent à aggraver la situation. Pourquoi? Cela semble impensable. En fait, c'est assez simple: Pour accéder à ses droits et obtenir les prestations disponibles, chacun doit s'engager dans un véritable «parcours du combattant».

a) D'abord, il faut qu'il perçoive le besoin, et dans les délais. Or, on sait que les plus pauvres sont ceux qui anticipent le moins et qui, trop souvent, se résignent.

b) Ensuite, il doit disposer des connaissances de base pour savoir que les solutions existent et qu'elles lui sont accessibles.

c) Il doit également être informé du fait qu'il

y a droit (comment, dans quelles conditions?) Quand tout chancelle a-t-on encore le sentiment d'avoir des droits?

d) Il doit encore être persuadé de l'utilité de ce qui lui est offert. Les prestations qu'on lui propose vont-elles résoudre son problème?

e) Il doit aussi avoir une attitude neutre ou positive vis-à-vis de la démarche qu'il est appelé à entreprendre, voire du soutien qu'on lui propose. Comment vont se dérouler les négociations? Quelle sera la réaction de l'entourage? Que signifie pour lui le fait de devenir dépendant d'une instance officielle?

f) Il doit enfin bien mesurer la situation dans laquelle il se trouve. Situation passagère ou durable? Ose-t-il encore penser au lendemain? A-t-il encore la force d'élaborer un projet? Vit-il sa souffrance comme surmontable?

## Les «perdants»

En fait, les couches les plus défavorisées sont celles qui éprouvent le plus de difficultés à faire face à ce type d'interrogation et qui renoncent trop fréquemment à parcourir avec succès un chemin sinueux, montant, malaisé. Faut-il leur reprocher de s'enfermer dans leur situation et de se complaire dans leur malheur? Qui osera le prétendre?

## Aider les riches?

Il ne faut pas se laisser enfermer dans un faux procès. La reconnaissance des droits à la sécurité de base concerne tout un chacun. On peut avoir le portefeuille bien garni et nourrir quelques craintes pour sa grande vieillesse. On peut disposer d'un compte en banque copieux et craindre la maladie longue et pénible. L'insécurité sociale s'installe aussi dans l'esprit des nantis. Des moyens existent qui permettent de garantir une meilleure redistribution des ressources, ne serait-ce que la voie fiscale ou la progressivité des contributions.

Mais il n'y a pas de raison de désigner les pauvres du doigt, de les clouer au pilori, de les décortiquer dans les appareils administratifs, au risque de les voir «fuir». La facture de l'exclusion est plus lourde que les coûts de la solidarité construite sur le principe de l'universalité. Les programmes politiques qui se laissent séduire par les sirènes démagogiques du ciblage sont gros de simplisme et d'incompétence. ■

# Vers la fin des faux-semblants

*Dans l'attente d'une nouvelle réglementation fédérale, les cantons appliquent la loi de la façon la plus disparate. Certains s'abritent derrière les permis octroyés, sans opérer de contrôles, d'autres au contraire utilisent tous les moyens qu'offre la loi pour traquer la prostitution clandestine et lutter contre l'oppression des femmes.*

## ENCOURAGEMENT À LA PROSTITUTION

(Code pénal)

Infractions contre l'intégrité sexuelle (nouvelle teneur, en vigueur depuis le 1er octobre 1992).

*Celui qui, profitant d'un rapport de dépendance ou dans le but de tirer un avantage patrimonial, aura poussé autrui à se prostituer, celui qui aura porté atteinte à la liberté d'action d'une personne s'adonnant à la prostitution en la surveillant dans ses activités ou en lui imposant l'endroit, l'heure, la fréquence ou d'autres conditions; celui qui aura maintenu une personne dans la prostitution sera puni de la réclusion pour dix ans au plus ou de l'emprisonnement.*

Art. 195

Les lignes soulignées (par la rédaction) élargissent l'ancienne notion de proxénétisme (difficilement applicable). En effet, ce n'est plus le simple fait de tirer des revenus de la prostitution qui est pris en compte, comme on le voit. Ce texte pourrait sans doute déjà s'appliquer à certains patrons d'établissement, qui savent pertinemment que leurs employées se prostituent et en tirent un avantage, même indirect (notons que ces lignes ne luttent pas contre la prostitution en tant que telle, ce qui serait vain, mais contre l'exploitation des personnes qui se prostituent).

(vb) En Suisse alémanique, certains cantons ont pris des mesures claires et précises. C'est aussi le cas des Grisons. En Argovie, on va jusqu'à définir le nombre de passages sur scène et la durée, de manière à laisser un laps de temps très court entre les prestations scéniques de l'artiste, réduisant ainsi les plages de temps passées avec les clients. De plus, gain minimum et loyer maximum sont précisés. Le canton de Zurich, lui, a limité la quantité de permis octroyés aux établissements à 140 par mois. Dans le canton de Saint-Gall, dès juin, on ne délivrera de permis de séjour et de travail qu'à des danseuses venues de l'UE, de l'AELE, des Etats-Unis, du Canada et d'Australie. Une mesure qui vise à lutter contre l'exploitation des femmes du tiers monde, mais qui a un arrière-goût sélectif contestable, s'inspirant directement de la politique fédérale dite des trois cercles.

## Alibis culturels

Quelle est la situation actuelle dans les autres cantons? A Neuchâtel, on s'en tient aux directives fédérales actuelles (permis de 8 mois, hors contingent, voir DP 1213), mais on se dit «attentifs». Les mineures n'ont pas droit à un permis; le contrat doit être fourni avec le visa, les remplacements d'artistes sont limités (pour éviter le passage à la clandestinité). Cependant, à l'Office cantonal des étrangers, on doute du bien-fondé de mesures de protection trop poussées. «Pour certaines femmes, comme les Thaïlandaises par exemple, la prostitution n'est pas une activité stigmatisée, comme dans notre pays...».

A Fribourg, où l'on annonce une cinquantaine de permis d'artistes de cabaret par mois, on n'applique pas de directive spécifique. «Il arrive qu'un établissement aille jusqu'à faire 12 à 15 demandes chaque mois pour avoir de nouvelles artistes», précise-t-on, sans s'étonner. «Pas de plaintes de ces femmes, donc pas de problèmes», dit en substance une juriste de la police des étrangers. Elle ajoute: Pour celles qui sont au noir, évidemment, on n'en sait rien... Et on ne veut visiblement pas le savoir. Dans le Jura, on ne signale pas d'abus; on annonce quinze permis par mois pour tout le canton. A Genève, non plus, pas de mesures cantonales particulières: on attend la nouvelle ordonnance fédérale.

Dans le Haut-Valais, les «salons de massage» défraient parfois la chronique, mais le problème est loin d'avoir pris l'ampleur qu'il a dans le reste du canton.

En effet, dans le Valais central et le Bas-Valais, en proie à un développement anarchique de bars et autres lieux nocturnes, la police et la justice ont dû réagir fermement. La prostitution clandestine, pratiquée par des danseuses ou entraîneuses du tiers monde, venues le plus souvent comme touristes, y prolifère. Grâce au travail commun entre la police et la justice, les enquêtes vont bon train à Sion et à Martigny. Le juge d'instruction est intervenu, depuis la fin 94; on a fermé un établissement et pour la première fois, précise-t-on, l'action de la justice ne se limite pas à l'expulsion des entraîneuses «illégalles», mais les patrons et les barmaid, qui fournissent régulièrement de nouvelles filles, sont dans le collimateur de la justice. Actuellement, des inculpations risquent d'aboutir à des amendes et des peines d'emprisonnement.

## Tomber dans la dépendance

Le juge Addor ne mâche pas ses mots. «Ici, on prêche la morale et on couvre les bordels». Les filles sont dans la dépendance totale des propriétaires de bars de nuit. La tendance à n'en pas parler, à nier le problème, a conduit à la situation valaisanne. Quant à la Confédération, ajoute le juge, elle a une grande part de responsabilité. C'est la politique laxiste des autorités fédérales qui est en cause. «Les permis d'artistes sont octroyés à tour de bras, alors que chacun sait que la plupart du temps, il s'agit de prostitution». Or, si on peut contrôler les professionnelles et les encadrer socialement, il est impossible d'intervenir lorsqu'on a affaire à des pratiques cachées. Le juge Addor veut faire la démonstration que les cantons ont les moyens, aujourd'hui, de réagir. «Il s'agit au premier chef de la protection des travailleurs. Ces jeunes femmes, et parfois aussi ces hommes, sont à la merci d'agences, qui les font tourner un mois ici, un mois là». Elles (ils) risquent de se retrouver à la rue.

Quant aux bars de nuit, le juge précise que l'employeur occupant des clandestines (ou des clandestins), est amendable au sens de la LSEE, mais aussi qu'il est en infraction avec toutes les lois d'assurances sociales et avec les règlements fiscaux. Toutes ces infractions permettraient des condamnations. A condition de s'en donner les moyens. Et cela, même en l'absence de contrat écrit puisque, pour le juge, lorsqu'il y a une relation pécuniaire (ces femmes touchent au moins des commissions sur les boissons), il y a un contrat de fait. ■